



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Jenny KAURIN
03.80.68.50.18. ou 50.20.
jenny.kaurin@culture.gouv.fr

Références : JK/JP/2021/

REÇU LE
04 AOUT 2021
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDT de la Nièvre – Service Aménagement Urbanisme et
Habitat
2 Rue des Pâtis
58000 NEVERS

À l'attention de Mme Nathalie DENIAUX

Dijon, le 02 AOUT 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : GERMENAY (NIEVRE), Nièvre agricole
PC05812321C0001
Votre courrier du 26 juillet 2021
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 26 juillet 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Marc TALON